



Heures du contrat pas faites

Par **Mariedu22**, le **06/08/2012** à **21:21**

Bonsoir,

Je suis actuellement en CDI de 25 heures semaines. Mon patron viens de me donné ma paye calculé à partir des heures effectueés et non de mon contrat. je n'ai pas fait le total d'heure de mon mois c'est à dire 108 h. Ma question : A t-il le droit de me payé juste ce que j'ai travaillé ou a-t-il l'obligation de payé toutes les heures de mon contrat ?

Merci

Par **P.M.**, le **06/08/2012** à **23:19**

Bonjour,

Tout dépend si c'est vous qui avez été absente ou si c'est l'employeur qui ne vous a pas fourni du travail pour l'horaire prévu comme il en a l'obligation ou au moins de vous payer en conséquence...

Par **Mariedu22**, le **07/08/2012** à **21:47**

Je n'es pas travaillé du faite qu'il n'y avait pas assez de travail pour boucler le total d'heures désigné dans mon contrat !

Merci pour votre réponse